

Conditions générales d'Ernst Sutter AG

1. Domaine d'application et réserve de modifications

Les présentes conditions générales («CG») s'appliquent à tous les contrats de vente («contrat de vente») conclus entre Ernst Sutter AG et ses clients commerciaux («client») concernant la viande et les produits carnés ainsi que les marchandises commerciales («produits»). Les CG font partie intégrante du contrat de vente. En soumettant une offre, le client reconnaît l'applicabilité de ces CG. Les dispositions divergentes du client (telles que les conditions d'achat) ne sont pas valables et ne font partie du contrat que si Ernst Sutter AG les a préalablement acceptées par écrit.

Ernst Sutter AG se réserve le droit de modifier unilatéralement les présentes CG. La version des CG en vigueur au moment de la soumission d'une offre par le client fait foi.

2. Conclusion du contrat

Toute commande passée par le client par téléphone ou par voie électronique est considérée comme une offre faite à Ernst Sutter AG pour la conclusion d'un contrat de vente. Le contrat de vente est conclu lorsque Ernst Sutter AG (i) confirme la commande du client oralement, par écrit ou par voie électronique, (ii) facture au client les produits commandés, (iii) convient avec le client d'une date de livraison ou (iv) envoie au client un bon de livraison.

3. Prix et conditions de paiement

Tous les prix indiqués sont des prix nets, hors TVA, libellés en francs suisses. La valeur minimale de commande est de CHF 350.00 hors TVA.

Les frais d'expédition ou de transport, les taxes et les impôts dus sont entièrement à la charge du client.

Sous réserve de conditions de paiement fixées individuellement, le délai de paiement est de 30 jours nets à compter de la date de facturation.

Ernst Sutter AG accepte les modes de paiement suivants: virement bancaire, paiement par carte ou paiement en espèces, Ernst Sutter AG ayant le droit de fixer unilatéralement le mode de paiement pour chaque livraison ou livraison partielle ainsi que d'exiger un éventuel versement anticipé.

Le client ne peut pas compenser d'éventuelles créances vis-à-vis d'Ernst Sutter AG avec les créances du prix de vente d'Ernst Sutter AG.

4. Réserve de propriété

Les produits d'une commande restent la propriété exclusive d'Ernst Sutter AG jusqu'à leur paiement intégral par le client. Ernst Sutter AG est en droit de faire inscrire la réserve de propriété au registre des pactes de réserve de propriété.

Le client est tenu de mettre en œuvre des mesures appropriées destinées à protéger la propriété d'Ernst Sutter AG contre tout accès de tiers et contre toute atteinte. Il doit également informer immédiatement Ernst Sutter AG par écrit en cas d'éventuel accès de tiers et d'atteintes à sa propriété. Le client est responsable de tous les dommages causés à Ernst Sutter AG en cas de non-respect des obligations susmentionnées.

5. Conditions de livraison

Les livraisons sont effectuées dans des emballages consignés ou sur palette, selon ce qui a été convenu.

En Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, les produits peuvent en règle générale être livrés à l'adresse de livraison mentionnée ou mis à disposition pour enlèvement dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables après réception de la commande. Sauf accord écrit contraire, les délais de livraison indiqués doivent toujours être considérés comme approximatifs.

Si Ernst Sutter AG ne peut pas respecter une date de livraison communiquée au client, elle informe celui-ci du retard de livraison et de la date de remplacement prévue. Si Ernst Sutter AG ne peut pas non plus respecter cette nouvelle date de livraison, le client peut, à sa libre convenance, accepter une exécution ultérieure ou résilier le contrat de vente. Sans déclaration écrite de résiliation, Ernst Sutter AG part du principe que le client accepte l'exécution ultérieure.

L'exécution dans les délais ou à la date prévue est soumise à la condition qu'Ernst Sutter AG soit livrée par ses fournisseurs conformément aux contrats correspondants. Ernst Sutter AG n'est pas considérée comme étant en retard en cas de livraison non conforme aux contrats ou en cas de force majeure telle que grèves, lock-out, catastrophes naturelles, guerres, épidémies ou pandémies. Ernst Sutter AG est en droit d'effectuer des livraisons partielles.

Si, après la conclusion du contrat de vente, il s'avère qu'Ernst Sutter AG ne peut pas honorer, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, le contrat de vente concernant tous les produits commandés ou certains d'entre eux, elle en informe immédiatement le client. Le client peut alors, à sa libre convenance, demander l'exécution du contrat de vente pour les produits livrables ou résilier le contrat de vente.

Les demandes de dommages et intérêts suite à un retard ou à une impossibilité partielle ou totale de fournir la prestation sont exclues, dans la mesure où la loi l'autorise.

Le client est tenu de confirmer par écrit la réception des produits au moment de leur livraison. En cas de commande électronique, la confirmation doit être effectuée via le système EDI. Si le client n'est pas en mesure de réceptionner lui-même les produits

commandés et livrés, il est tenu de désigner un lieu approprié pour le dépôt et de garantir l'accès à ce lieu à Ernst Sutter AG ou à un tiers mandaté par celle-ci. Dans ce cas, les produits sont considérés comme livrés conformément au contrat.

6. Emballages consignés et palettes

Ernst Sutter AG livre ses produits au moyen d'emballages consignés ou de palettes. Ceux-ci restent la propriété exclusive d'Ernst Sutter AG. Les emballages consignés et les palettes non retournés sont facturés annuellement au client.

7. Lieu de l'exécution et transfert des risques

Ernst Sutter AG désigne le lieu de l'exécution. Les profits et les risques sont transférés au client au moment où Ernst Sutter AG met les produits commandés à disposition au lieu de l'exécution et en informe le client ou lorsqu'elle les remet à son propre service logistique ou à un tiers pour expédition.

8. Droit de rétractation et de retour

Les offres soumises par le client lient ce dernier et ne peuvent pas être révoquées. Sauf accord écrit contraire, les produits livrés par Ernst Sutter AG ne peuvent pas être échangés.

9. Garantie

La garantie légale selon les articles 197-210 CO est exclue, dans la mesure où la loi l'autorise.

Ernst Sutter AG garantit que les produits présentent les caractéristiques indiquées, qu'ils sont conformes aux prescriptions légales et qu'ils ne présentent aucun défaut physique ou juridique susceptible d'affecter leur valeur ou leur aptitude à l'usage prévu.

Le client est tenu de contrôler les produits soigneusement et en détail immédiatement après le transfert des risques et de signaler à Ernst Sutter AG, sans délai ou au plus tard dans les 24 heures suivant le transfert des risques, les divergences de quantité et les éventuels défauts constatés. Si le client ne contrôle pas ou contrôle insuffisamment les produits ou s'il omet de déposer sa réclamation dans les délais mentionnés, les produits seront considérés comme acceptés. Les vices cachés constatés pendant la période de garantie doivent être signalés immédiatement ou au plus tard dans les 24 heures suivant leur découverte. Dans le cas contraire, les produits sont considérés comme acceptés.

Si une prestation de garantie est requise pour des défauts majeurs des produits, Ernst Sutter AG peut, à sa libre convenance, (i) reprendre à ses frais la totalité de la livraison ou de la livraison partielle ou uniquement les produits défectueux ou (ii) rembourser au client le prix d'achat des produits défectueux ou renoncer à leur facturation. Si une prestation de garantie est requise pour des défauts mineurs des produits, le client a

uniquement droit à une déduction du prix d'achat correspondant à la moins-value. Les livraisons de remplacement sont exclues, qu'il s'agisse de défauts majeurs ou mineurs.

Le délai de garantie commence à courir au moment du transfert des risques et dure jusqu'à la date de durabilité minimale du produit concerné.

Le client est en tous les cas tenu de conserver les produits à tout moment conformément aux exigences et aux prescriptions légales et administratives, en particulier en respectant la chaîne du froid. Dans le cas contraire, il perd ses droits à la garantie.

10. Responsabilité

Ernst Sutter AG est responsable des dommages corporels causés par sa faute et des prétentions fondées en matière de responsabilité du fait des produits. En outre, elle répond exclusivement des dommages directs causés intentionnellement ou par négligence grave. La responsabilité pour des dommages indirects et causés par une négligence légère ainsi que pour des personnes auxiliaires, des prétentions de tiers, des dommages consécutifs à des défauts et un manque à gagner est exclue, dans la mesure où la loi l'autorise. Ernst Sutter AG n'est pas responsable des dommages résultant de sa propre faute ou de celle de tiers, comme le bon à tirer pour des emballages malgré la présence d'erreurs ou le non-respect d'obligations et de prescriptions légales ou administratives, ainsi qu'en cas de force majeure.

11. Protection des données

Les dispositions de la déclaration de protection des données d'Ernst Sutter AG, qui fait partie intégrante des présentes CG, s'appliquent. Vous trouverez la version en vigueur [ici](#).

12. Clause salvatrice

Si une ou plusieurs dispositions du présent accord sont invalides ou inapplicables, elles sont remplacées par une disposition valide et applicable dont la finalité se rapproche le plus possible de celle de la disposition invalide ou inapplicable. La validité des autres dispositions des présentes CG n'est pas affectée par la disposition invalide ou inapplicable. Il convient de procéder de manière analogue en cas de lacune du contrat.

13. Droit applicable et for

Le contrat de vente ainsi que les présentes CG sont exclusivement soumis au droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et des dispositions régissant les conflits de lois, dans la mesure où celles-ci renvoient à l'application d'un droit étranger.

Le for exclusif est le siège d'Ernst Sutter AG. Ernst Sutter AG est toutefois également en droit de faire valoir ses droits au siège ou au domicile du client.

Ernst Sutter AG
9200 Gossau



Gossau, le 19 mai 2022

Direction d'Ernst Sutter AG